

libéraux et apparentés, Ribière, au nom du groupe de l'Union démocratique européenne, Bermani, au nom du groupe socialiste, Romeo, Westerterp, Bersani, Rey, *président de la Commission des Communautés européennes* et Dehousse, *rapporteur*.

Passant à l'examen de la proposition de résolution, le Parlement adopte les deux premiers alinéas du préambule.

Après le deuxième alinéa du préambule, le Parlement est saisi d'un amendement n° 1, présenté par M. Habib-Deloncle au nom du groupe de l'Union démocra-

tique européenne, tendant à introduire un nouvel alinéa.

Interviennent MM. Dehousse, *rapporteur*, Vredeling, Habib-Deloncle, qui, à la demande du rapporteur, apporte une modification de forme à son amendement, Boertien, Vredeling, Radoux et Habib-Deloncle.

L'amendement est rejeté.

Le Parlement adopte ensuite le troisième alinéa du préambule, le paragraphe unique et l'ensemble de la résolution suivante :

### RÉSOLUTION

relative à l'élection des membres du Parlement européen au suffrage universel direct

*Le Parlement européen,*

- considérant que l'article 138 paragraphe 3 du traité instituant la C.E.E. prévoit son élection au suffrage universel direct,
- considérant que le Parlement européen a déjà présenté, le 17 mai 1960, un projet de convention <sup>(1)</sup> prévoyant des élections au suffrage universel direct,
- eu égard au fait que le Conseil n'a pris jusqu'ici aucune décision sur ce projet et qu'il en a abandonné l'examen depuis six ans,

charge son président d'inviter le Conseil à entreprendre, sans plus tarder, l'action requise par le traité concernant le projet du Parlement et d'attirer son attention sur les dispositions de l'article 175 alinéas 1 et 2.

#### Règlements concernant la fixation des prix de certains produits agricoles et des mesures à moyen terme pour différents marchés agricoles

M. le Président rappelle que le Parlement a décidé d'examiner ce rapport selon la procédure d'urgence.

PRÉSIDENTE DE M. METZGER

*Vice-président*

M. Lückner présente son deuxième rapport intérimaire, fait au nom de la commission de l'agriculture, sur les propositions de la Commission des Communautés européennes au Conseil concernant :

- la fixation des prix pour certains produits agricoles (doc. 194/68 — partie E),

- les mesures à moyen terme pour différents marchés agricoles (doc. 194/68 — partie C), (doc. 227/68).

Interviennent MM. Kriedemann, *rapporteur*, pour avis de la commission des relations économiques extérieures, Cointat, *rapporteur*, pour avis de la commission des finances et des budgets, Dewulf, au nom du groupe démocrate-chrétien, Mansholt, *vice-président de la Commission des Communautés européennes*, et Vredeling.

La séance, suspendue à 19 heures 45, est reprise à 22 heures 30.

PRÉSIDENTE DE M. DE GRYSSE

*Vice-président*

Preennent ensuite la parole MM. Dulin, au nom du groupe des libéraux et apparentés, et Briot, au nom du groupe de l'Union démocratique européenne.

<sup>(1)</sup> JO n° 37 du 2. 6. 1960, p. 834/60.